

Charte du savoir-vivre et du respect mutuel

Cette charte sera affichée et communiquée à l'ensemble des personnes qui participent à la vie de la cantine.

Fonctionnement

L'encadrement est chargé de s'occuper des enfants en ce qui concerne :

- La **sécurité**, en les prenant en charge depuis la sortie de classe du matin jusqu'à l'entrée en classe de l'après-midi
- L'**hygiène**, en veillant à ce que les enfants soient propres avant et après le repas
- L'**éducation alimentaire**, en leur apprenant à découvrir légumes, poissons, fromages...
- L'**écoute**, en les laissant s'exprimer et en étant attentif à leurs souhaits
- La **discipline**, consulter l'article 5

La société de restauration organise des semaines du goût ou à thème.

Règles de vie à la cantine scolaire

Pour une meilleure participation de tous les enfants à l'ambiance générale de la cantine, quelques consignes faciles à appliquer par chacun de nous :

Avant le repas

- j'accroche mes vêtements aux porte-manteaux
- je vais aux toilettes
- je me lave les mains
- je m'installe à table et j'attends que tous mes camarades soient installés avant de toucher à la nourriture (pas de bousculades, de cris)

Pendant le repas

- je me tiens bien à table
- je ne gaspille pas la nourriture ; je mange à mon rythme
- je goûte à tous les plats
- je ne crie pas, je ne me lève pas sans raison
- je respecte le personnel de service et mes camarades
- je range mon couvert et je sors de table en silence, sans courir, après autorisation

Pendant la récréation

- je joue sans brutalité
- je respecte les consignes de sécurité données par le personnel
- je me mets en rang quand on me le demande, après avoir ramassé mes affaires
- je me détends

Avertissements - sanctions

Pour être efficace et compris par les enfants, le personnel ne multipliera pas les avertissements.

Il y aura un rappel à la règle.

Le personnel sera cohérent dans la réponse apportée avant d'informer les parents et le Maire.

Un cahier de bord sera mis en place où seront notés :

- les problèmes rencontrés avec la société de restauration.
Exemples : quantité, qualité, livraison, etc ...
- les problèmes rencontrés avec les enfants.
Exemples :
 - comportement
 - non-respect des règles de vie
 - non-respect des personnes, de la nourriture, du matériel

Ce cahier sera remis à Monsieur le Maire avant chaque période de vacances ou bien-sûr dès que le personnel de la cantine le jugerait utile.